

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 février 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Uzma Khamis Vannini, Brigitte Studer et Christina Kitsos: «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- le vote à l'unanimité de la pétition P-385 soutenant la demande de relogement du Trialogue;
- la résiliation unilatérale de la convention de mise à disposition des locaux du Trialogue par la Gérance immobilière municipale (GIM), du 21 janvier 2019;
- la tentative de mise devant le fait accompli du Conseil municipal qui n'a pas encore pris position sur cette question;
- la nécessité de trouver une solution de relogement à cette association afin de conserver le réseau de solidarité mis en place par celle-ci;
- que l'absence de relogement du Trialogue mettra fin aux activités de cette association après vingt et un ans de service à la population;
- les nombreuses possibilités de relogement permises par le parc immobilier municipal,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de suspendre la procédure d'expulsion de l'association Trialogue jusqu'à ce que de nouveaux locaux correspondant à ses besoins lui soient affectés.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Avant même le dépôt de la motion M-1412, du 5 février 2019, diverses démarches ont été entreprises afin de proposer à l'association Le Trialogue une solution de relogement, sachant que la villa que cette association occupe au 11, avenue de la Forêt doit être libérée afin de permettre le démarrage d'un important projet de construction de logements.

Ainsi, deux propositions de relogement ont été soumises à l'association précitée, l'une rue de l'Avenir 34 et l'autre rue Louis-Favre 12. Ces deux objets, seuls vacants, permettaient d'envisager un relogement de l'association en question dans des conditions comparables à celles de la villa située 11, avenue de la Forêt. Les locaux en question ne répondaient toutefois pas de manière entièrement adéquate aux besoins de l'association, de sorte que cette dernière les a refusés.

Dans l'intervalle, soit en février 2019, la Ville de Genève est devenue propriétaire d'une villa située 17, chemin Dr-Jean-Louis-Prévost. Cette dernière est vacante, de sorte qu'elle a pu être proposée à l'association, qui l'a acceptée, et qui déménagera dans les semaines qui viennent.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La vice-présidente:  
*Sandrine Salerno*